



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 MARS 2023**

<p>L'an deux mille vingt-trois, le 06 MARS à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.</p>	<p>PRESENTS : M. REVEILLAULT Nicolas - M. GALARD Pascal - Mme TOUZALIN Stéphanie - M. SZUNIEWIEZ Jacky - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne - M. BIASON Christophe - Mme HERMOUET Karine - M. BLANCHARD Bernard - M. PASTOUR Patrick - Mme SIBILEAU Ghislaine - Mme DIMIER Brigitte - Mme CHEVALIER Maryse (arrivée au point n°3) - Mme RAT Christine - Mme COURTOIS Christelle - M. BIGNET Grégory (arrivé au point n°4) - Mme VACHON Christèle - M. DESFEUX Gervais - M. LE HELLEY Johnny - M. MICHAUD Mickaël - Mme ALOIN Séverine - M. VIZQUEL Charles - M. BLAIN Sébastien - Mme DEFRESSINE Caroline.</p> <p>Pouvoirs : Mr CINTRACT Stéphane (donne pouvoir à M. Christophe BIASON) - M. GITTON Hugo (donne pouvoir à M. Gervais DESFEUX) - Mme PINAudeau Catherine (donne pouvoir à M. Nicolas REVEILLAULT).</p> <p>Excusé :</p>
<p>Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; Mme Séverine ALOIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

Points d'informations présentés par le Maire :

Samedi 18/03 : Journée des assises LPO. Visite de la réserve débutera sur site à 9h et à 18h conférence ouverte aux publics sur la création de la réserve à la salle des fêtes de BEAUMONT

Chapelle de la Madeleine : Grand Poitiers ne souhaite plus la conserver. La Maire se rendra à un rendez-vous sur Grand Poitiers prochainement pour entendre leur proposition en ce sens, le conseil municipal sera saisie à la suite.

Gestion de l'eau et réserve de substitution : Le ministre de l'écologie s'est réuni avec plusieurs Préfet. Il faut s'attendre à des 1ères restrictions sur l'eau. Il sera demandé à la commune de Jaunay-Marigny de suspendre le balayage de voirie et le club de foot sera averti que plus aucun arrosage se fera sur les terrains de foot d'ici peu (date à définir). Il faut se préparer à suspendre le remplissage des piscines, le lavage des terrasses, des voitures, l'arrosage des jardins...

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023.

Validé à l'unanimité

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

1. Nouvelle application tarifaire pour les goûters et le périscolaire du mercredi midi.

Par le choix de maintenir 85€/enfants pour le budget des écoles, de maintenir les tarifs actuels de cantine (même si les tarifs du fournisseur ont augmenté de 5%), et vu la situation financière compliquée, il était nécessaire de trouver de nouvelles recettes, ainsi la commission « enfance jeunesse » à travailler sur différentes solutions.

Suite au travail de Monsieur Gervais DESFEUX, conseiller municipal, et sur proposition de la commission « enfance jeunesse », le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

- De rendre payant les goûters pris sur le temps périscolaire hors mercredi après-midi. L'application des tarifs se fera en fonction de la grille des coefficients CAF cantine/périscolaire.

Prix d'achat du goûter : 0.59 €

GOUTER	Coef CAF	0-400	401-700	701-1000	1001-1300	1301-1600	1601 et +
	Tarif	0,16 €	0,49 €	0,51 €	0,54 €	0,57 €	0,59 €

Les parents ne pourront pas apporter leur propre goûter pour garder une certaine équité entre les enfants.

La commune offrait jusqu'ici plus de 8 500 goûters. Avec cette tarification, elle compensera une partie du prix du goûter mais ne rentrera pas dans ses frais.

- De maintenir 15 minutes de gratuité sur le périscolaire du mercredi de 12h00 à 12h15
- De 12h15 à 13h30, les tarifs actuels du périscolaire seront appliqués.

Des élus se questionnent sur le ¼ du midi, sachant que le soir il n'est pas gratuit : ce battement est accordé pour permettre aux parents d'arriver plus tranquillement. Pour rappel, le périscolaire du mercredi après-midi est maintenu sur les deux écoles.

En comparaison avec les autres jours de la semaine (lundi/mardi/jeudi/vendredi), le temps de 12h à 13h30 sera gratuit pour les enfants mangeant à la cantine.

Ces nouvelles tarifications seront applicables à compter de la rentrée de septembre prochain (2023/2024).

Présents : 21
Pouvoirs : 3
Total : 24
Votants : 24
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 1 : Charles VIZQUEL

2. Révision des aides apportées aux familles pour les centres de loisirs

La commune, n'ayant pas de centre de loisirs sur son territoire, participe au frais de garde des enfants habitants la commune et qui fréquentent les centres de loisirs des communes avoisinantes.

Cette participation est versée aux familles sur demande et justificatifs.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Elle doit comme les autres tarifs s'ajuster à la grille des coefficients CAF cantine/périscolaire. Il est proposé l'application des tarifs suivants :

Participation par jour et par enfant :

centre loisirs	coef CAF	0-400	401-700	701-1000	1001-1300	1301-1600	1601 et +
	tarif	17,00 €	14,00 €	12,00 €	10,00 €	8,00 €	6,00 €

Le reste à charge des familles sera de 30%, le remboursement se fera par demi-journée. Ces changements permettront de rééquilibrer les aides apporter aux familles. Ces-dernières recevront en moyenne une aide plus élevée.

Les tarifs aujourd'hui sont différents d'une commune à une autre. Sur la commune de Naintré les tarifs sont attractifs car ils ont une grande capacité d'accueil. A l'inverse la commune de Jaunay-Marigny n'a plus aucune capacité d'accueil et invite par l'application de tarifs élevés, les familles à aller vers d'autres centres.

La demande de remboursement se fera dans un délai maximum de 6 mois après la date de facturation.

Suite au travail de Monsieur Gervais DESFEUX et sur proposition de la commission « enfance jeunesse », le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer les nouvelles participations présentées ci-dessus.

Ces aides seront applicables pour l'utilisation d'un centre dès le mois de juillet 2023.

Adopté à l'unanimité

3. Révision des tarifs de la maison des jeunes

Au même titre que les autres tarifs du périscolaire, les tarifs de la maison des jeunes devaient s'ajuster en fonction de la grille de coefficient CAF cantine/périscolaire.

Suite au travail de Monsieur Gervais DESFEUX et sur proposition de la commission « enfance jeunesse », le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer les nouveaux tarifs suivants pour l'adhésion et les activités de la maison des jeunes :

MDJ	coef CAF	0-400	401-700	701-1000	1001-1300	1301-1600	1601 et +
Adhésion	tarif	9,00 €	27,00 €	28,50 €	30,00 €	31,50 €	33,00 €

L'adhésion vaut du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août.

Pour deux enfants d'une même famille sera appliquée une réduction de 10% par enfant.

Pour trois enfants et plus sera appliquée une réduction de 20% par enfant.

MDJ	coef CAF	0-400	401-700	701-1000	1001-1300	1301-1600	1601 et +	HC
Reste à charge des familles pour les activités		30 %	45 %	50 %	55 %	60 %	60 %	100,00 %

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de la nouvelle saison (nouvelle adhésion) soit à partir de septembre 2023.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Ces révisions représentent une augmentation de 8.6% pour les adhésions, mais une augmentation globale de 2.5%.

Adopté à l'unanimité

Le Maire remerciement M. DESFEUX pour ce travail pointilleux, la commission pour ces sujets complexes et les services notamment Mme Gaborit à la comptabilité. Ces éléments ont permis d'évaluer au plus juste l'impact des nouvelles tarifications.

4. Renouvellement de la convention avec l'association Les Mousquetaires.

L'Association Les Mousquetaires occupe aujourd'hui gratuitement une partie des anciens services techniques sur Saint-Cyr pour son activité. L'association paie des charges à hauteur de 30 € par mois.

La convention de mise à disposition gratuite arrive à son terme, il est proposé de la renouveler en appliquant le même montant de charge.

Séverine ALOIN demande jusqu'à quand la convention sera reconduite. L'aide au démarrage est entendable mais comme il s'agit d'une association où les services sont payants, la location doit-elle rester payante ?

Christophe BIASON précise qu'il y a d'autres associations qui disposent gratuitement de locaux sur la commune et qui ne paient pas de charge. La présence de cette association est importante, elle apporte un service aux habitants mais n'a pas la volonté de faire des bénéfices.

Sur proposition de Christophe BIASON, adjoint « Vie locale » et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler la convention qui met à disposition gratuitement les locaux près de l'ancien service technique de Saint-Cyr à l'association Les Mousquetaires.

La convention part à compter du 9 avril 2023 pour un an sans renouvellement. Un bilan comptable sera demandé avant tout renouvellement de convention.

L'association paiera les charges à hauteur de 30 € par mois.

Adopté à l'unanimité

5. Engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget.

Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'engager, et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

La règlementation nous permet d'engager des crédits dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente hors chapitres 13, 16 et 18 et opérations d'ordre du budget principal.

Modalités de détermination des crédits à répartir :

Crédits ouverts au budget 2022 3 068 592.79 €

$3\,068\,592.79 / 4 = 767\,148.19$ €

Les crédits 2023 peuvent être affectés dans la limite de 767 148 €.

Afin de pouvoir finaliser les travaux d'aménagement à la gare, il est proposé d'ouvrir des crédits à hauteur de 4 000 € sur l'opération 29 espaces publics

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Opération	Désignation	Objet	Compte	€ TTC
29	Espaces publics	Projet gare	2128	4 000
			TOTAL	4 000

Le montant des crédits affectés est de 4 000 €.

La collectivité pourra encore avant le vote du budget affecter jusqu'à 763 148 €.

Les crédits de 4 000 € seront repris au Budget primitif définitif.

Adopté à l'unanimité.

Le projet de la gare a été présenté en séance : création de parking en épis avec des places pour mobilité réduite et enrobé à froid. Elles seront matérialisées avec des bites en bois. Un accord oral de la part de la SNCF a été donné. Le secteur sera clôturé avec un portail pour permettre l'accès aux voies. Les lieux seront végétalisés, une rambarde de protection installée, l'abris vélo déplacé.

De l'autre côté de la voie, il y aura des aménagements de stabilisation d'accotement et de végétalisation.

Le Maire remercie Bernard Blanchard et sa commission pour cet aménagement au coût maîtrisé, et merci également aux services techniques pour la réalisation de ces travaux en régie.

6. Création d'un terrain de foot à 5.

Le Club de foot l'Entente Sportive Beaumont Saint-Cyr a présenté à la commune le projet de créer un terrain de foot à 5 financé à 80% par l'Agence Nationale du Sport et par le Fonds d'Aide au football Amateur FAFA. Le projet se monte à 77 090 €. Le reste à charge pour la commune serait de 16 161 €.

Il serait positionné à l'emplacement de l'actuel terrain de tennis.

Ce nouveau complexe pourra accueillir les entraînements des jeunes, des adultes et encourager le sport féminin. En parallèle, le périscolaire, les écoles, la maison des jeunes et d'autres associations pourront également en profiter.

Les demandes de subventions devant être déposées rapidement, il est demandé au conseil d'inscrire le projet au BP 2023 sur l'opération 40.

La Maire rajoute que ce projet pourrait être couvert à l'avenir. Au niveau du fonctionnement, les services techniques reprenant en interne les tontes des terrains, la commune fera l'économie de près de 20 000 €. Cette ressource pourrait servir à cet investissement qui serait amorti en une fois.

Il est demandé le coût d'un terrain de tennis : il faudrait compter plus de 40 000 €. Supprimer les équipements existants coûterait plus de 16 000 €.

Caroline DEFRESSINE ainsi que Karine HERMOUET ne pensent pas que cette infrastructure servira pour les écoles, périscolaire ou maison des jeunes car soit trop loin soit les temps d'utilisation seront les mêmes.

Christophe BIASON pense qu'il s'agit là d'une belle opportunité de réhabiliter un endroit laissé à l'abandon et pour un coût réduit. Au vu des budgets que pourra faire la commune de ce terrain et quand ?

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Stéphanie TOUZALIN demande si le terrain pourrait être adapté pour d'autres sports ? : La subvention ne s'appliquera que pour un terrain de foot.

Grégory BIGNET : Les 16 161 € sont de l'investissement donc en amortissement par rapport à la préservation du terrain, le coût reste peu cher. Aujourd'hui, le tennis n'est plus une activité en vogue, il faudrait 2 à 3 terrains pour qu'ils soient intéressants.

Gervais DESFEUX : Les équipements appartenant à la commune, les créneaux horaires d'utilisation pourront être adaptés afin que tous les services (écoles, périscolaire, mdj...) puissent en profiter.

Le Maire : le PLU prévoit un 4^{ème} terrain de foot, pour le club les terrains existant sont aujourd'hui trop réduits. Avec ce projet on gagne le prix d'un nouveau terrain de foot pour les périodes d'hivers. C'est l'opportunité d'avoir un aménagement financé à 80% pour un investissement de plus de 10 ans.

Charles VIZQUEL : Les aides données par la commune pour le football sont déjà importantes pourquoi encore un équipement pour eux ?

Christèle VACHON : Il est demandé de réduire tous les budgets et là on ouvre 16 000 € pour le foot ?

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal décide d'inscrire le projet de construction d'un terrain de foot 5 au budget 2023 pour un montant de 77 090 €. Ce projet ne sera validé qu'après un retour favorable des demandes de subventions et pour le montant sollicité soit 80%.

Présents : 23
Pouvoirs : 3
Total : 26
Votants : 26
Pour : 19
Contre : 0

Abstention : 7 : Caroline DEFRESSINE, Karine HERMOUET, Johnny LE HELLEY, Maryse CHEVALIER, Sébastien BLAIN, Christèle VACHON, Ghislaine SIBILEAU.

7. Loyer du multiservices.

Suite à la rencontre du gérant du multiservices de la Fontaine lors d'un exécutif et en attente de présentation de ses résultats comptables de 2021 et de 2022 à Pascal GALARD, adjoint aux finances, il est proposé de sursoir à l'application de l'augmentation contractuelle due depuis 2020.

Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de sursoir à l'application de l'augmentation contractuelle et ceci jusqu'à nouvelle décision du conseil municipal une fois les documents comptables remis et étudiés.

Adopté à l'unanimité.

8. Loyer de l'école d'aérogaphie.

L'école d'aérogaphie sollicite, du fait de sa baisse d'activité, une remise sur le montant de son loyer. Il est proposé de réduire le loyer à 650 € TTC pour une durée de 6 mois à compter du mois d'avril.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Un point sera fait sur la continuité de son activité.

Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide d'appliquer le loyer de 650 € TTC pour une durée de 6 mois à compter du mois d'avril 2023
- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à signer l'avenant qui actera le nouveau montant du loyer.

Adopté à l'unanimité

9. Proposition de BEFA pour la maison de soins.

Dans l'attente d'une prise en main de la maison de soins prévue pour septembre 2024, il est proposé de faire signer un BEFA (Bail en l'Etat de Futur Achèvement) aux différents praticiens qui s'installeront dans ce nouveau complexe.

L'exemplaire soumis au vote a été contrôlé et reprendra des éléments spécifiques pour chaque futur locataire dont le montant du loyer qui sera appliqué selon les tarifs votés au conseil municipal du 5 décembre 2022. Une provision pour charge à hauteur de 60 € HT/mois sera demandé. Il n'y aura pas d'indexation sur les loyers les deux premières années.

Sur proposition de Stéphanie TOUZALIN, adjointe à l'urbanisme, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide la proposition de BEFA
- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à signer les BEFA, personnalisés avec chaque futur locataire.

Adopté à l'unanimité

10. Avis sur le changement d'horaires de l'école du LAC.

Suite à la demande du conseil d'école de l'école du Lac, la commission « enfance jeunesse » a étudié l'impact d'un changement d'horaires à l'école avec notamment celui sur les TAP (Temps d'Activité Périscolaire). Après examen, les surcoûts peuvent être financés par la modification des règles d'attribution du fond d'amorçage mais seulement si les TAP se font les mardis, jeudis et vendredis

La commission donne un avis favorable à un changement d'horaire à la condition que les TAP soient les mardis, jeudis et vendredis.

Après avoir entendu l'avis de la commission « Enfance – jeunesse », le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place de nouveaux horaires à l'école du Lac mais en instaurant les TAP les mardi, jeudi et vendredi (comme le conclut l'étude réalisée). Karine HERMOUET, adjointe « enfance – jeunesse » informera l'école du Lac lors du prochain conseil d'école. Au retour de l'avis de ce dernier, le conseil municipal sera nouveau sollicité pour acter définitivement les horaires.

La commune suivra l'avis des parents soit sur ces nouveaux horaires (TAP mardi/jeudi/vendredi) soit en restant aux horaires actuels.

Ce point ne fera pas l'objet d'une délibération.

Caroline DEFRESSINE et Charles VIZQUEL se sont abstenus de donner leur avis.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

POUR INFORMATION

11. Cuves à eau :

En l'absence de l'élu référent, le point sera reporté au prochain conseil.
Des retours de devis sont toujours en attente.

12. Collaboration entre le périscolaire de l'école du Lac et l'APE de l'école du Lac pour les TAP.

Suite aux différentes propositions d'animations et de partenariats faites par l'APE pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), plusieurs interventions seront organisées :

Vendredi 3 mars 2023 : intervention d'un apiculteur

Jeudi 11 et vendredi 12 mai : animation avec l'association du four à pain. Les enfants façonneront leurs pains et iront ensuite le faire cuire. Proposée aux enfants de PS/MS et GS et à la classe de CM1/CM2.

Jeudi 3 mai 2023 : course en relais par équipe avec l'association des Bipèdes, Cela permettrait d'amorcer « Le Relais des Asperges », d'en faire publicité et de créer un engouement auprès des enfants et leurs parents. Une médaille sera remise à chaque enfant. L'APE se chargera de l'achat de ces médailles d'or (...en métal).

Vendredi 26 mai : « porte ouverte » des TAP à l'école du Lac.

Le maire salue le travail de l'APE de l'école du Lac pour cette collaboration.

13. Autres informations

Lundi 13 mars : la fondation du patrimoine viendra se présenter au moment de l'exécutif pour proposer une convention de partenariat avec la commune.

Samedi 25 mars à 10h : visite de l'aménagement de la gare et de la fritillière pintade avec Sébastien BLAIN.

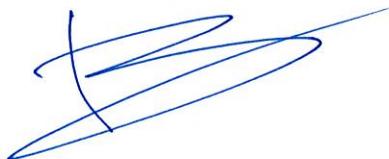
« MaPrimeRénov' » et « MaPrimeRénov Sérénité » :

Bilan 2022 : il y a eu sur la commune 620 542 € de travaux réalisés pour 90 actions et 231 269 € de subventions versées.

Pour 2023, les plafonds de travaux subventionnables ont augmenté ainsi que les primes individuelles pour travaux en copropriété. Il est donc intéressant de s'engager dans des travaux de rénovation énergétique sur 2023

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 22h35.
Le prochain conseil municipal sera le 3 avril 2023.*

Le Maire
Nicolas REVEILLAULT



La secrétaire
Séverine ALOIN

